



RAPPORT ANNUEL 2020

SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC
DE PREVENTION ET DE GESTION
DES DECHETS ET ASSIMILES



13 route de l'Innovation – Z.I. La Garnasse / La Font du Loup – 43240 Saint-Just Malmont
Tél. 04 77 35 69 64 - Email. accueil@sictomvelaypilat.fr

Préambule

D'après le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

SOMMAIRE

I. CONTEXTE	1
A. TERRITOIRE DESSERVI	1
B. COMPETENCES	3
C. FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL	4
D. ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE ET TRAITEMENT	5
1. LES INSTALLATIONS	5
2. LES MOYENS HUMAINS ET MATERIELS	6
a) Les moyens humains	6
b) Les moyens matériels	7
II. INDICATEURS TECHNIQUES	8
A. COLLECTE	8
1. COLLECTE DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES	10
a) Les fréquences de collecte	10
b) Le nombre de conteneurs	11
c) Les quantités collectées	13
d) Les kilomètres parcourus	15
2. COLLECTE EN DECHETERIES	16
a) La fréquentation	17
b) Les quantités collectées	18
DECHETERIE D'AUREC SUR LOIRE	21
DECHETERIE DE ST JUST MALMONT	22
DECHETTERIE DE BOURG ARGENTAL	23
DECHETERIE DE ST GENEST MALIFAUX	24
B. BILAN	25
C. TRAITEMENT	26
1. TRAITEMENT SUR LE SITE DE L'ISDND	26
a) La plateforme de compostage des déchets verts et de stockage du bois	28
b) Les déchets enfouis	29
2. TRAITEMENT SUR LE SITE D'ALTRIOM	31
3. TRAITEMENT AU CENTRE DE TRI DE FIRMINY	32
4. AUTRES TRAITEMENTS	34
a) Le verre	34
b) Le compostage individuel :	35
III. INDICATEURS FINANCIERS	36
A. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	36
B. RECETTES DE FONCTIONNEMENT	38
C. INVESTISSEMENT	39
IV. ACTIONS DE COMMUNICATION ET DE PREVENTION	40
V. ORIENTATIONS 2021	41

I. CONTEXTE

A. TERRITOIRE DESSERVI

Créé en 1982 à l'initiative de 13 communes, 7 communes de la Haute-Loire et 6 communes de la Loire, le Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères Velay Pilat est un syndicat mixte fermé.

Le SICTOM est désormais composé de 3 communautés de communes regroupant 24 communes et comptant 37 524 habitants.

CC LOIRE SEMENE (43) : 7 communes

Aurec sur Loire – La Séauve sur Semène – Pont-Salomon – St-Didier en Velay – St-Ferréol d'Auroure – St-Just Malmont – St Victor Malescours

CC MONTS DU PILAT (42) : 16 communes

Bourg Argental – Burdignes – Colombier – Graix – Jonzieux – La Versanne – Le Bessat – Marlhes – Planfoy – St-Genest Malifaux – St-Julien Molin Molette – St-Régis du Coin – St-Romain les Atheux – St-Sauveur en Rue – Tarentaise – Thélis la Combe

CC PAYS DE MONTFAUCON (43) : 1 commune

St Romain Lachalm



La population est répartie comme suit :

Population du territoire	Population totale	Population DGF	Densité moyenne
CC Loire Semène	20 787	21 360	182 hab./km ²
CC Monts du Pilat	15 636	16 997	49 hab./km ²
CC Pays de Montfaucon - St Romain Lachalm	1 128	1 200	58 hab./km ²
TOTAL	37 551	39 557	

La population totale : Elle comprend la population municipale (résidence principale) + la population comptée à part (étudiant, militaire ayant leur résidence principale sur la commune, SDF...).

La population DGF correspond à la population totale majorée d'un habitant par résidence secondaires + 1 habitant par place de caravanes.

Les références des données de population correspondent aux populations légales INSEE en vigueur.

La superficie totale du territoire est de **438.7 km²**.

Superficie du territoire	Superficie km ²	Parts de résidences secondaires	Parts de résidences principales	Logements vacants
CC Loire Semène	112,9	6 %	85 %	9 %
CC Monts du Pilat	306,8	17 %	73 %	10 %
CC Pays de Montfaucon- St Romain Lachalm	19.0	14 %	75 %	11 %
TOTAL	438,7			

B. COMPETENCES

Le SICTOM Velay Pilat exerce **4 compétences** :

- **La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)** avec la mise en place de contenants à usage collectif uniquement ;
- **La collecte sélective** des déchets ménagers valorisables issus du tri sélectif des administrés avec la mise en place de contenants spécifiques ;
- **La création ainsi que la gestion des déchetteries** ;
- **Le traitement** :
 - Des déchets ménagers et assimilés pour leur fraction non valorisable ;
 - Des Déchets Industriels Banals (DIB) ou des Déchets d'Activités Economiques (DAE) tels que ces déchets sont définis par l'arrêté préfectoral régissant l'exploitation de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) ;
 - Des déchets issus de la collecte en déchetterie (gravats, encombrants...).

C. FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL

Le SICTOM Velay Pilat est administré par un comité syndical composé de **48 délégués** (et 48 suppléants) désignés par les collectivités adhérentes (conseils communautaires des 3 communautés de communes adhérentes).

Le comité syndical est l'instance au sein de laquelle sont prises toutes les décisions concernant le SICTOM Velay Pilat. Ainsi, il :

- Définit la politique du syndicat
- Vote le budget
- Décide des travaux à mettre en œuvre.

En raison de la crise sanitaire, **trois comités syndicaux se sont tenus en 2020** (février, septembre et novembre). Le 22 septembre 2020, s'est tenu l'installation du nouveau comité syndical.

Le comité syndical délègue une partie de ses pouvoirs au Président et également au Bureau.

Le comité syndical a proclamé Monsieur Frédéric GIRODET, Président, et a fixé la composition du Bureau comme suit :

Frédéric GIRODET	Président
Denis THOUMY	1^{er} Vice-Président
Bernard BOURGIE	2^{eme} Vice-Président
Nicolas PEYRARD	3^{eme} Vice-Président
Didier PINOT	4^{eme} Vice-Président
Elisabeth ROYON	1 ^{er} membre du Bureau
Bernard COLIN	2 ^{eme} membre du Bureau
Daniel DURIEUX	3 ^{eme} membre du Bureau
Paul THIOLLIERE	4 ^{eme} membre du Bureau
Gérard LINOSSIER	5 ^{eme} membre du Bureau
Bruno ROYER FOUILLOUX	6 ^{eme} membre du Bureau

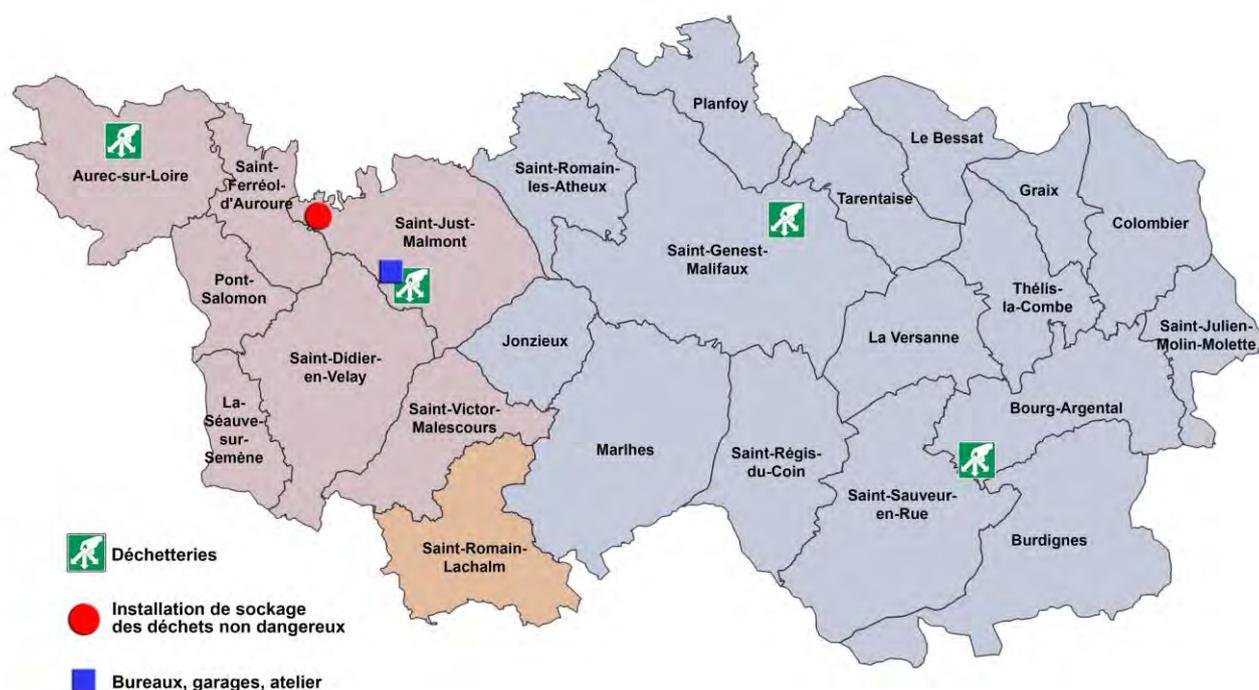
Le Président a donné les délégations de fonctions suivantes aux 4 vice-Présidents :

Denis THOUMY	1 ^{er} Vice-Président	Marchés Publics – Traitement des déchets
Bernard BOURGIE	2 ^{eme} Vice-Président	Organisation des collectes
Nicolas PEYRARD	3 ^{eme} Vice-Président	Prévention - Communication
Didier PINOT	4 ^{eme} Vice-Président	Optimisation financière et organisationnelle

D. ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE ET TRAITEMENT

1. LES INSTALLATIONS

- Le siège du SICTOM Velay Pilat se situe à St-Just Malmont, : bureaux, garage, atelier mécanique - 13 route de l'Innovation, ZI la Garnasse / La Font du Loup 43240 St Just Malmont
- Quatre déchèteries :
 - Aurec sur Loire – *Lieu-dit la Teinturerie, Route de Nurol, 43110 Aurec sur Loire*
 - St-Just Malmont – *ZI La Font du Loup 43240 St Just Malmont*
 - Bourg Argental – *Lieu-dit le Noharet 42220 Bourg Argental*
 - St-Genest Malifaux – *Le Pré 42660 St Genest Malifaux*
- Une Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) – *Lieu-dit le Combau 43240 St-Just Malmont*



b) Les moyens matériels

7 camions BOM (bennes à ordures ménagères) de 16 m³ à 21 m³, dont 1 pour le dépannage

2 camions avec bras de manutention pour les déchetteries,

1 packmat

2 compacteurs,

2 manuscopiques,

4 véhicules utilitaires pour les services (1 Kangoo - 2 Master - 1 Isuzu).

Les véhicules sont amortis sur 7 ans et renouvelés régulièrement.



II. INDICATEURS TECHNIQUES

A. COLLECTE

Le schéma de collecte :

Type de déchets	Contenants	Collecte	
Ordures Ménagères (OMR)	Bacs verts individuels	Porte à porte	En régie*
	Bacs verts collectifs	Points de regroupement	
Tri sélectif multi matériaux (Emballages légers recyclables + Journaux magazines)	Bacs jaunes collectifs		
Emballages légers recyclables	Colonnes	Points d'Apport Volontaire (PAV)	Prestataire de service - SUEZ
Journaux magazines			
Verre			Prestataire de service - GUERIN
Autres déchets	Bennes, caissettes, colonnes...	Déchèteries	En régie ou Eco organismes

*Sur la commune d'Aurec sur Loire, les hameaux de Mons et Beauvoir sont collectés par St-Etienne Métropole (SEM) pour des raisons de proximité avec la commune de Saint-Maurice-en-Gourgois. SEM réalise la collecte et le traitement des ordures ménagères et du tri sélectif du papier et des emballages hors verre des habitants de ces deux hameaux.

Sur la commune de St Romain Lachalm, 3 points de collecte sur le hameau de Lichemiaille sont collectés par la Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron (CCMVR) pour des raisons de proximité avec la commune de St Pal de Mons. La CCMVR réalise la collecte et le traitement des ordures ménagères et du tri sélectif du papier et des emballages hors verre de ces 3 points.

Les contenants :

- **Points de regroupement, conteneurs de 750 litres (bacs verts et jaunes)**

Certains points de regroupement sont équipés de caches conteneurs.

Ces derniers ont été réalisés par les Communautés de Communes et par les communes.



Le SICTOM poursuit sa volonté d'uniformiser la pré-collecte en points de regroupement. Les avis portés sur les demandes de permis de construire ou sur les demandes de lotissements visent à favoriser la collecte en points de regroupement.

Les nouveaux conteneurs individuels ne devraient plus être acceptés sauf s'ils sont mentionnés sur le permis de construire.

La dotation des usagers en contenants pour déposer les déchets ménagers reste de la responsabilité du SICTOM.

En 2020, 150 conteneurs (90 bacs verts et 60 bacs jaunes) de 750 litres ont été mis à disposition des communes pour renouveler le parc existant et équiper de nouveaux points.

- **Conteneurs individuels (bacs verts) :** principalement sur les communes d'AUREC SUR LOIRE et de SAINT GENEST MALIFAUX

- **Sacs individuels**



Principalement dans les centres villes de ST DIDIER EN VELAY et de LA SEAUVE SUR SEMENE.

- **Colonnes d'apport volontaire EMBALLAGE**

↳ 8 colonnes commandées en 2020



- **Colonnes d'apport volontaire PAPIER**

↳ 8 colonnes commandées en 2020



- **Colonnes d'apport volontaire VERRE**

↳ 16 colonnes commandées en 2020



100% de la population est desservie par les modes de collecte ci-dessus.

1. COLLECTE DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES

Les Ordures Ménagères et Assimilés (OMA) comprennent les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et les Emballages Ménagers Recyclables (EMR).

Les OMR sont les déchets ordinaires provenant de l'activité d'un ménage, de nature variable après le tri à la source.

Les EMR sont les matériaux recyclables concernés par la collecte sélective :

- Tous les papiers (journaux, magazines, revues, prospectus, enveloppes catalogues...)
- Cartons et cartonnettes d'emballages
- Bouteilles et flacons en plastiques
- Briques alimentaires
- Emballages métalliques en acier et aluminium (canettes...)

a) Les fréquences de collecte

Les ordures ménagères résiduelles (OMR) collectées sont acheminées à l'ISDND de St Just Malmont, le tri sélectif hors verre est acheminé au centre de tri de Firminy.

▪ **Bacs verts**

La collecte des OMR est assurée du Lundi au Vendredi avec une fréquence d'une ou deux fois par semaine selon les secteurs.

▪ **Bacs jaunes**

La collecte des bacs jaunes est assurée du Lundi au Vendredi avec une fréquence allant d'une semaine sur deux à deux fois par semaine selon les secteurs.

▪ **Colonnes de tri sélectif**

Colonnes Emballages et Papiers : la collecte est organisée et réalisée par le prestataire qui élabore ses itinéraires afin que le service soit assuré dans un souci permanent de continuité et de qualité selon le taux de remplissage des colonnes.

Colonnes Verre : la collecte réalisée par le prestataire de service est effectuée afin que le service soit assuré dans un souci permanent de continuité et de qualité selon le taux de remplissage des colonnes.

b) Le nombre de conteneurs

▪ Bacs verts et jaunes

Type de bacs	Nombre de bacs	Nb d'hab./point
Verts individuels	2 554	15
Verts collectifs	2 056	18
Jaune collectifs	1 598	23

Au 31/12/2020, **3654 bacs collectifs et 2554 bacs individuels** sont répartis sur le territoire comme suit :

NOMBRE DE BACS au 31-12-2020				
C.C.	Communes	VERT Individuel	VERT Collectif	JAUNE Collectif
C.C. Loire Semène	PONT SALOMON	15	148	121
	SAINT FERREOL D'AUROURE	25	133	98
	AUREC SUR LOIRE	1 276	264	216
	LA SEAUVE SUR SEMENE	46	88	92
	SAINT DIDIER EN VELAY	137	213	180
	SAINT JUST MALMONT	42	249	163
	SAINT VICTOR MALESCOURS	11	48	34
C.C. Monts du Pilat	SAINT JULIEN MOLIN MOLETTE	3	70	35
	BOURG ARGENTAL	64	148	116
	SAINT SAUVEUR EN RUE	1	62	52
	BURDIGNES	9	16	13
	COLOMBIER	2	26	11
	TARENTEISE	2	30	22
	LE BESSAT	19	30	26
	PLANFOY	32	45	48
	SAINT GENEST MALIFAUZ	539	128	93
	JONZIEUX	146	49	54
	SAINT ROMAIN LES ATHEUX	44	54	59
	MARLHES	88	76	62
	LA VERSANNE	10	33	17
	THELIS LA COMBE	2	17	7
	GRAIX	5	13	10
SAINT REGIS DU COIN	25	41	18	
C.C. Pays de Montfaucon	SAINT ROMAIN LACHALM	11	75	51
TOTAL		2 554	2 056	1 598

▪ **Colonnes de tri sélectif**

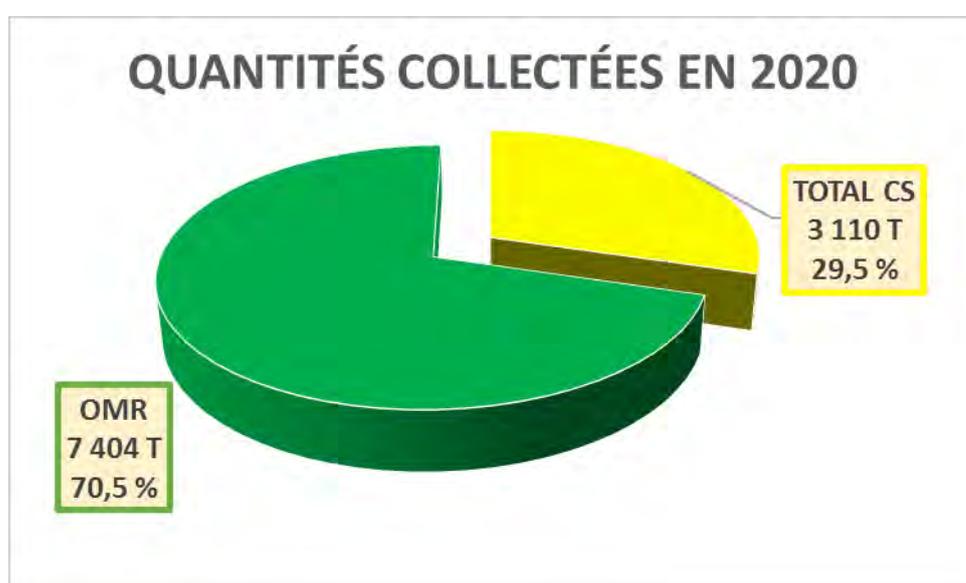
Type de colonnes	Nombre de colonnes	Nb d'hab./point
Emballage	56	671
Papiers	52	722
Verre	141	266

Au 31/12/2020, **249 colonnes de tri sélectif** sont réparties sur le territoire comme suit :

NOMBRE DE COLONNES au 31-12-2020				
C. C.	Communes	Emballage	Papiers	Verre
C.C. Loire Semène	Aurec sur Loire	4	2	21
	Pont Salomon	3	3	7
	La Séauve sur Semène	1	1	7
	St Didier en Velay	6	4	10
	St Ferréol d'Auroure	0	0	8
	St Just Malmont	6	6	19
	St Victor Malescours	1	1	2
C.C. Des Mont du Pilat	Bourg Argental	7	7	12
	Burdignes	0	0	1
	Colombier	1	1	1
	Graix	1	1	1
	Jonzieux	1	1	5
	Le Bessat	1	1	2
	La Versanne	1	1	2
	Marlhes	2	2	4
	Planfoy	1	1	4
	St Genest Malifaux	7	7	11
	St Julien Molin Molette	3	3	5
	St Régis du Coin	1	1	1
	St Romain les Atheux	1	1	4
	St Sauveur en Rue	3	3	5
	Tarentaise	1	1	2
Thélis la Combe	1	1	1	
C.C. Pays de Montfaucon	St Romain Lachalm	3	3	6
TOTAL		56	52	141

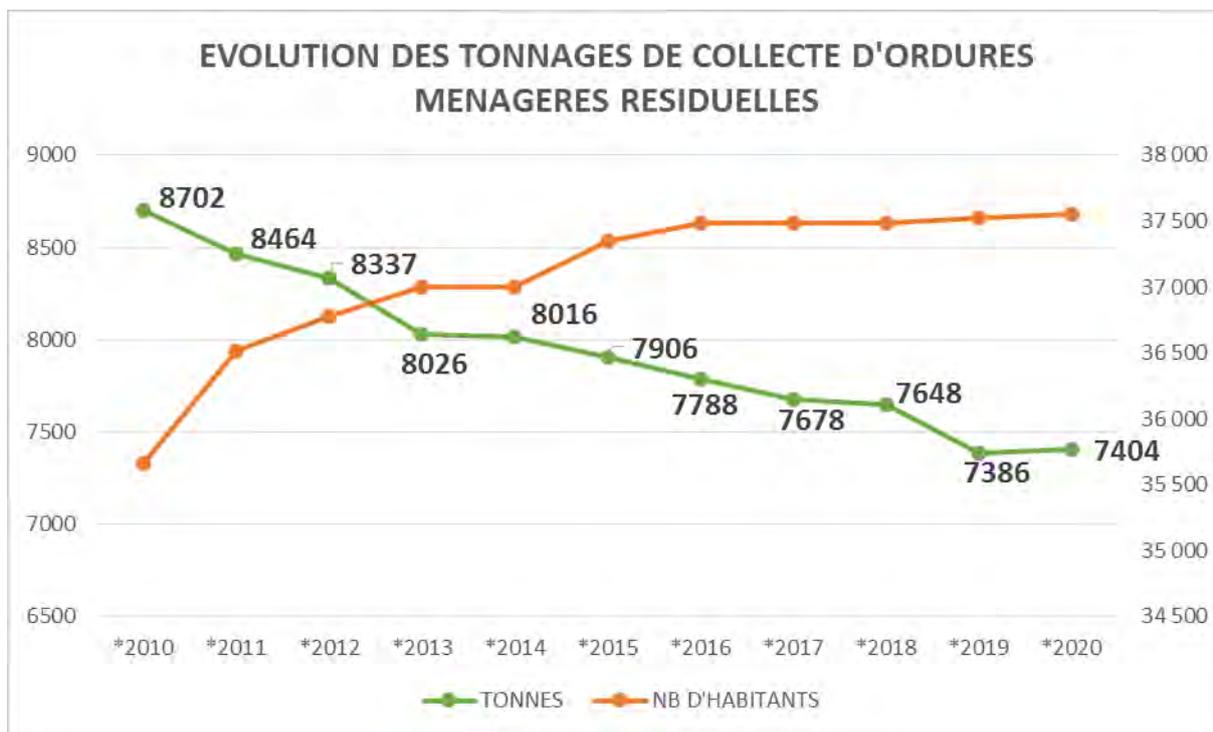
c) Les quantités collectées

Type de collecte	Tonnes collectées				% N/N-1
	2019	2020	%	Kg/hab	
OMR	7 386	7 404	70 %	197	0,24 %
BACS JAUNES	1 585	1 519	14 %	40	- 4,16 %
COLONNES EMBALLAGE	72	77	1 %	2	6,94 %
COLONNE PAPIERS	195	207	2 %	6	6,15 %
VERRE	1 052	1 307	12 %	35	24,24 %
TOTAL CS	2 904	3 110	30 %	83	7,09 %
TOTAL COLLECTE	10 290	10 514	100%	280	2,18 %

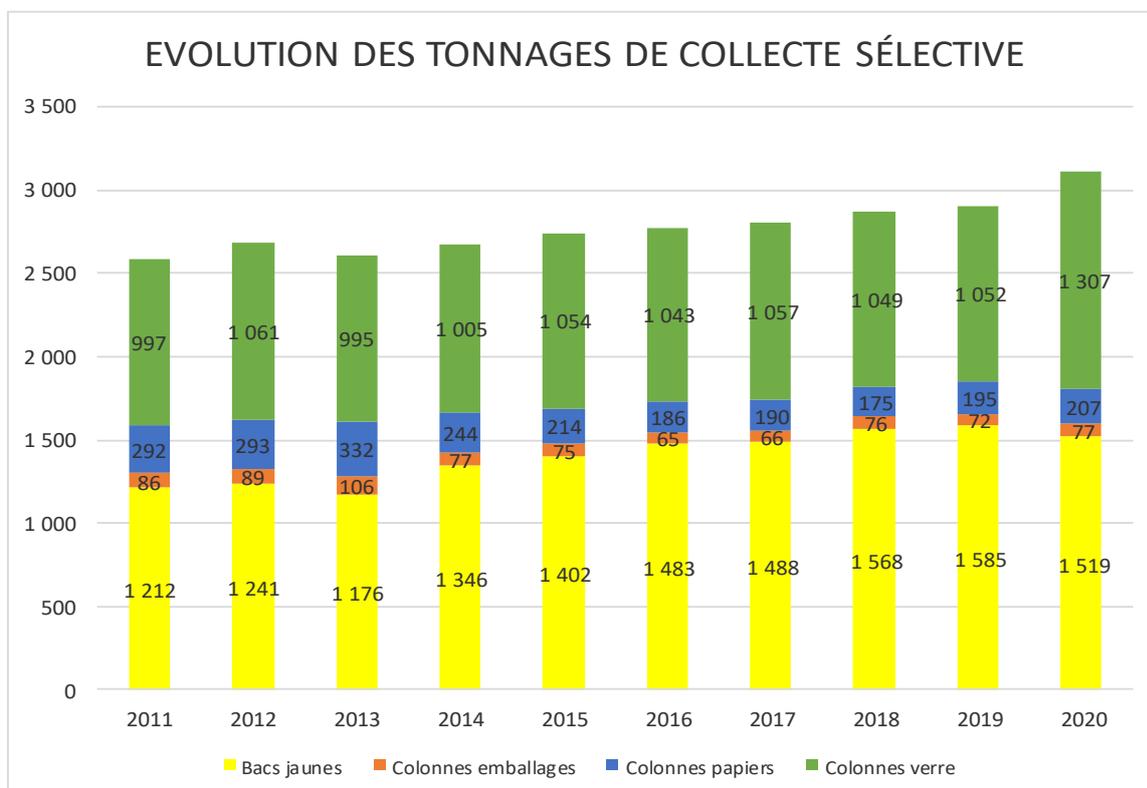


Evolution des quantités collectées depuis 2011 (en kg)

Année	OM	TRI SELECTIF			
		Bacs jaunes	Colonnes emballage	Colonnes papiers	Colonnes verre
2011	8 464	1 212	86	292	997
2012	8 337	1 241	89	293	1 061
2013	8 026	1 176	106	332	995
2014	8 016	1 346	77	244	1 005
2015	7 906	1 402	75	214	1 054
2016	7 788	1 483	65	186	1 043
2017	7 678	1 488	66	190	1 057
2018	7 648	1 568	76	175	1 049
2019	7 386	1 585	72	195	1 052
2020	7 404	1 519	77	207	1 307



La quantité d'OMR reste stable en 2020 (+0.24%) : **197 kg/hab.**
 La moyenne nationale est de 254 kg/hab. (réf. ADEME 2017).



La quantité totale de collecte sélective est en augmentation : **+ 7.09% en 2020, 83 kg/hab.**
 La moyenne nationale est de 84,1 kg/hab. (réf. CITEO 2019).

↳ La quantité de collecte de verre est de **35 kg/hab. en 2020.**
 La moyenne nationale est de 38,6 kg/hab. (réf. CITEO 2019).

d) Les kilomètres parcourus

2020			
Type de collecte	Véhicules	Nb de km parcourus	Gasoil consommé (en litres)
Collecte en régie	7 camions BOM	153 355 km	83 197 L
Enlèvement des bennes de déchetteries en régie	2 camions Ampliroll	56 261 km	24 532 L
Collecte en prestation SUEZ Colonnes Emballage et papiers	2 camions grue	12 188 km	NC
Collecte en prestation GUERIN Colonnes Verre	1 camion grue	11 844 km	5 803 L

Sur un total de **229 475 km** parcourus en 2020 pour l'ensemble des véhicules du SICTOM Velay Pilat (Camions BOM, camions Ampliroll, véhicules utilitaires) et 109 557 litres de gasoil consommés,

↳ **153 355 km** se rapportent à la **collecte des OM (bacs verts et bacs jaunes) en régie pour 83 197 litres de gasoil consommés**, soit une consommation **moyenne de 54,25 litres aux cents**.

2. COLLECTE EN DECHETERIES

Le SICTOM Velay Pilat compte **4 déchèteries** sur son territoire :

Aurec sur Loire – St-Just Malmont – Bourg Argental – St-Genest Malifaux

Jours d'ouverture	Horaires*	
LUNDI		13H30 – 17H00
MERCREDI	9H00 – 12H00	13H30 – 17H00
VENDREDI		13H30 – 17H00
SAMEDI	9H00 – 12H00	13H30 – 17H00

* *Du 1^{er} mai au 30 octobre, les déchèteries sont ouvertes jusqu'à 18h00.*

Conditions d'accès en déchèteries :

- Les camions plateaux ainsi que tous les véhicules de plus de 3,5 tonnes sont interdits.
- Particuliers du territoire : dépôts gratuits
- Artisans/commerçants/collectivités : dépôts gratuits uniquement pour les produits valorisables (papiers/cartons, ferraille, emballages ménagers recyclables...).

Les différents flux collectés :



Les demandes d'enlèvements sont faites auprès des éco organismes pour les flux suivants : déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), mobilier, pneus, lampes/néons, piles, DDM, huiles alimentaires, huiles noires, cartouches d'encre.

Les enlèvements et le vidage des bennes sont effectués en régie selon les besoins pour les flux suivants : déchets verts, encombrants, cartons, ferraille, gravats, bois.

De mai à septembre, l'affluence en déchetterie est plus importante que le reste de l'année, notamment en raison de la taille des déchets verts. Ces déchets étant volumineux, les bennes se remplissent très rapidement et ne sont parfois plus accessibles au public en début de week-end (période de forte affluence). Des astreintes techniques ont donc été mises en place à compter de mai 2020 : un enlèvement ou un compactage des bennes en déchetteries peut être réalisé le samedi matin afin d'améliorer le service rendu aux usagers.

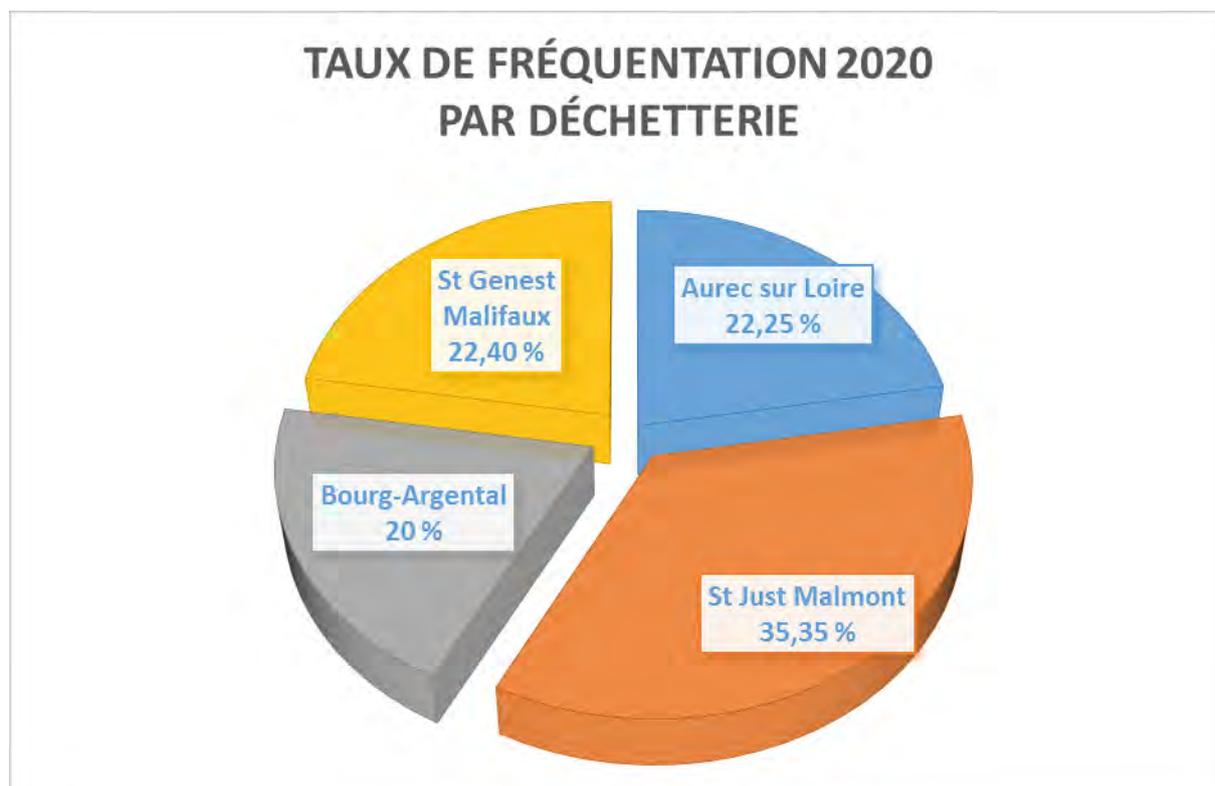
a) La fréquentation

La fréquentation est exprimée en nombre de visites.

Evolution de la fréquentation en déchèteries							
DECHETERIES	2015	2016	2017	2018	2019	2020	% N/N-1
AUREC SUR LOIRE	15 458	16 803	16 460	17 583	4 316*	14 396	+ 234 %
ST JUST MALMONT	20 898	22 578	21 135	23 896	24 378	22 866	- 6 %
BOURG ARGENTAL	8 730	9 752	11 257	12 766	12 896	12 941	0 %
ST GENEST MALIFAUX	13 145	13 285	14 509	12 686	12 507	14 505	+ 16 %

* En 2019, la déchetterie était fermée pour travaux durant 9 mois (de janvier à septembre 2019).

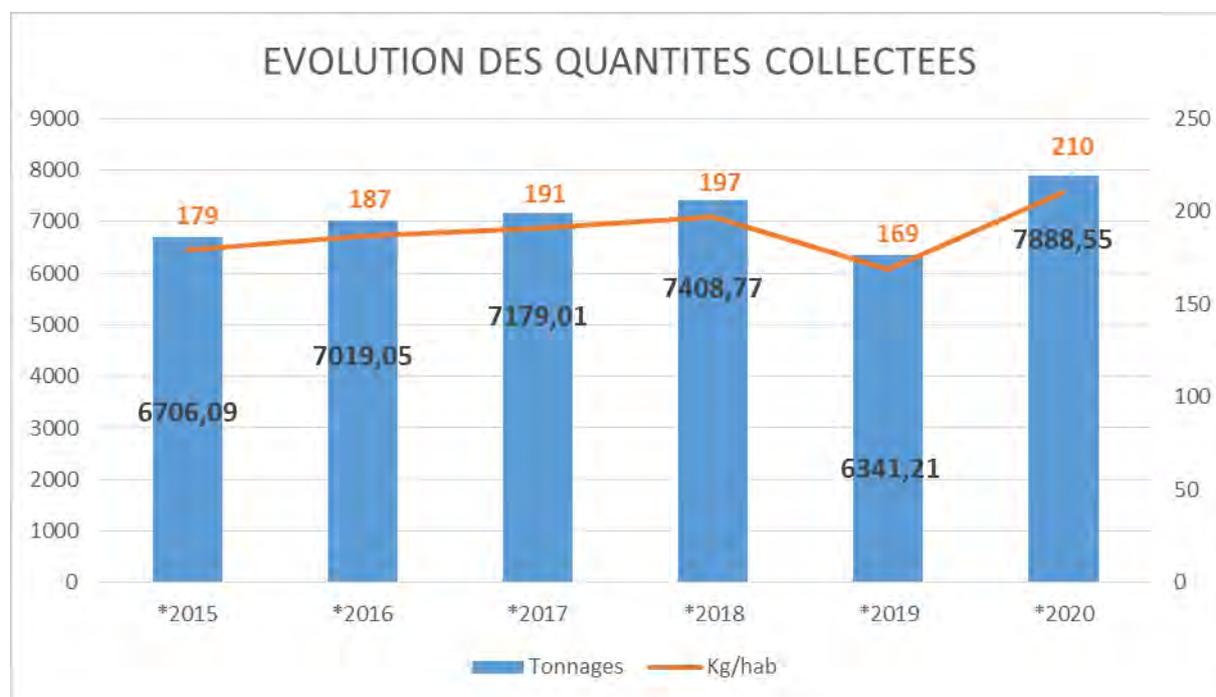
La fréquentation des déchèteries reste stable malgré une fermeture du 15 mars au 10 mai 2020 en raison de la crise sanitaire.



b) Les quantités collectées

Les quantités ci-dessous sont exprimées en tonnes.

Type de déchets		2016	2017	2018	2019	2020	% N/N-1
DECHETS VALORISÉS	DECHETS VERTS	1 817.48	1 632.25	1 842.46	1 509.28	1 610.86	+ 6.73 %
	BOIS	1 092.51	1 176.74	1 112.10	808.96	1 000.46	+ 23.67 %
	CARTONS	141.39	168.64	221.19	164.85	218.88	+ 32.78 %
	FERRAILLE	381.38	389.28	372.48	296.60	428.46	+ 44.46 %
	MOBILIER			207.10	551.90	818.24	+ 48.26 %
	DEEE	235.70	233.41	241.00	224.00	269.00	+ 19.30 %
	BATTERIES ET PILES	3.87	6.14	3.15	2.17	2.55	+ 17.51 %
	PNEUS	66.52	63.06	96.44	91.52	99.20	+ 8.39 %
	NEONS AMPOULES	1.42	1.11	1.26	1.31	1.73	+ 31.90 %
	CARTOUCHES ENCRE	NC	NC	NC	NC	0.82	
	HUILES DE VIDANGE	16.20	18.54	21.16	16.92	26.46	+ 56.38 %
	HUILES ALIMENTAIRE				NC	2.39	
Sous total déchets valorisés		3 756.47	3 689.17	4 118.34	3 667.51	4 479.05	+ 22.13 %
DECHETS NON VALORISES	ENCOMBRANTS	1 413.42	1 496.08	1 439.20	1 028.92	1 346.88	+ 30.90 %
	GRAVATS	1 820.48	1 963.72	1 818.24	1 614.50	2 026.12	+ 25.50 %
	DDS	21.35	25.12	27.37	20.59	28.60	+ 38.92 %
	HORS ECO DDS	7.34	4.93	5.62	9.69	7.90	- 18.47 %
Sous total déchets non valorisés		3 262.58	3 489.84	3 290.43	2 673.71	3 409.50	+ 27.52 %
TOTAL DES APPORTS		7 019.05	7 179.01	7 408.77	6 341.21	7 888.55	+ 24.40 %



La quantité de déchets déposés en déchetterie en 2020 est en hausse de 24,40 % par rapport à 2019 du fait de la réouverture de la déchetterie d'Aurec sur Loire qui était fermée en 2019 durant 9 mois (janvier-septembre). 7 889 T ont été collectées sur les 4 déchèteries en 2020, soit 210 kg/habitant.

La moyenne nationale est de 223 kg/hab. (réf. ADEME 2017).

En 2020, **1 101 rotations de bennes** ont été réalisées en régie. Ces vidages sont effectués pour les déchets verts, les encombrants, le bois, les cartons, la ferraille, les gravats.

Le SICTOM Velay Pilat est équipé d'un **compacteur (Packmat) permettant de réduire d'environ 30% le nombre de rotations de bennes, soit un gain de 330 rotations/an.**



Déchets collectés en prestation

- Textiles

Pour le département de la Haute-Loire, la collecte hebdomadaire de ces colonnes est assurée par l'association d'insertion AVI 43. Une partie des vêtements a une seconde vie (revente en magasin), et l'autre partie est recyclée (chiffon pour industrie, fabrication d'isolant).

97 T ont été collectées par AVI 43 en 2020 (98 T en 2019).

Pour le département de la Loire, la collecte est assurée par l'association « Le Relais ». Les tonnages ne sont pas connus.

- Huiles

Le collecteur CHIMIREC procède à l'enlèvement. Les huiles usagées sont réexpédiées vers des filières de traitement et de valorisation agréées (valorisation énergétique, régénération).

26 T d'huile de vidange ont été collectées en 2020 et 2 T d'huile alimentaire.

- Hors Eco DDS

L'entreprise CHIMIREC a procédé aux enlèvements du 01/01/2020 au 31/05/2020. Suite à consultation, l'entreprise SARPI procèdent aux l'enlèvements depuis le 1^{er} juin 2020.

Les produits sont expédiés en centre de traitement (valorisation énergétique, incinération...).

8 T ont été collectées en 2020.

- Cartouches d'encre :

L'entreprise COLLECTORS procède directement à l'enlèvement en déchèterie. Les cartouches d'encre suivent des filières de recyclage ou de valorisation énergétique. **0,82 T ont été collectées en 2020.**

Déchets soumis à éco-organismes

- Déchets d'équipement d'ameublement

Le SICTOM Velay Pilat adhère à l'éco-organisme Eco-mobilier (chargé de l'organisation de la filière de collecte et de valorisation du mobilier usager). Les quatre déchèteries du territoire disposent d'une benne spécifique afin de collecter tous types de mobilier (sièges, meubles, literie...) qui seront valorisés. L'entreprise SERMACO (42) procède à l'enlèvement.

818 T de mobilier ont été collectées en 2020.

- DDS : Déchets Dangereux Spécifiques

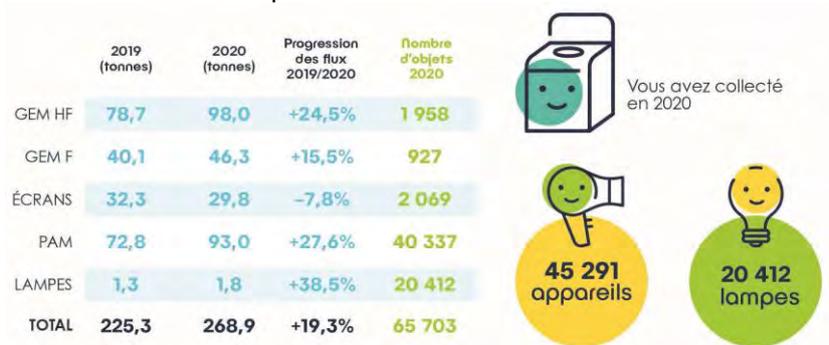
Le SICTOM Velay Pilat adhère à l'éco-organisme EcoDDS. La mission d'EcoDDS est d'encourager le tri, de collecter et de traiter les déchets chimiques des particuliers. Les quatre déchèteries du territoire disposent d'un local dédié pour le stockage de ces produits, par catégories.

Sont pris en charge par EcoDDS, les produits suivants : bricolage et décoration (peinture, colle, solvant...), entretien des véhicules, jardinage (herbicide, engrais...), entretien de piscine (chlore, désinfectant...), entretien de la maison (décapant, insecticide, ammoniac...), produit de chauffage, cheminée, poêle et barbecue (combustible liquide, allume-feu, alcool à brûler, nettoyant...). L'entreprise CHIMIREC procède à l'enlèvement pour la Haute-Loire et l'entreprise SUEZ pour la Loire. **28,6 T de DDS ont été collectées en 2020.**

- DEEE : Déchet d'Équipement Électrique et Electronique

Le SICTOM Velay Pilat adhère à l'éco-organisme OCAD3E. Un collecteur, ENVIE, procède à l'enlèvement en déchèteries. **269 T ont été collectées en 2020** : 130 T de ferraille, 22 T de métaux non ferreux, 46 T de plastique, 70 T d'autres matières.

Cela représente 199 tonnes de matières recyclées, 28 tonnes de matières valorisées et 42 tonnes de matières éliminées en installations spécialisées. Cette collecte permet ainsi l'économie de 215 T de CO2, soit l'équivalent de 1 938 026 km parcourus en voiture.



- Pneus :

Le SICTOM Velay Pilat adhère à l'éco-organisme ALIAPUR. Un collecteur, PROCAR RECYGOM, procède à l'enlèvement en déchèterie. La collecte en déchèterie concerne exclusivement les pneus de voiture et de deux-roues motorisés déposés par les particuliers. **99 T ont été collectées en 2020.**

- Batteries / Piles :

Le SICTOM Velay Pilat adhère à l'éco-organisme COREPILE. L'entreprise SRVV procède à l'enlèvement en déchèterie. **2,55 T ont été collectées en 2020 en déchetteries et 4,85 T par le biais du concours de piles dans les écoles soit 7,4 T au total.**

- Néons / Ampoules :

Le SICTOM Velay Pilat adhère à l'éco-organisme RECYLUM. L'entreprise TRIADE ELECTRONIQUE procède à l'enlèvement en déchèterie. **1,73 T ont été collectées en 2020.**

Déchets collectés en pharmacie

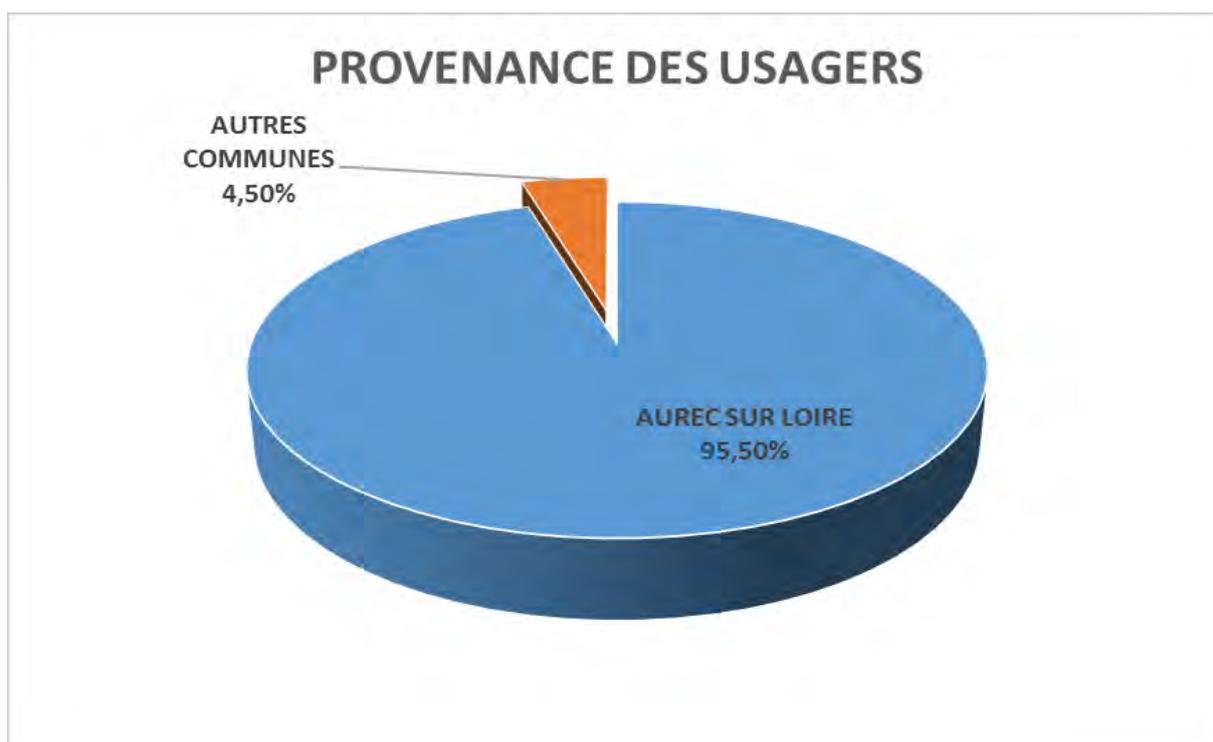
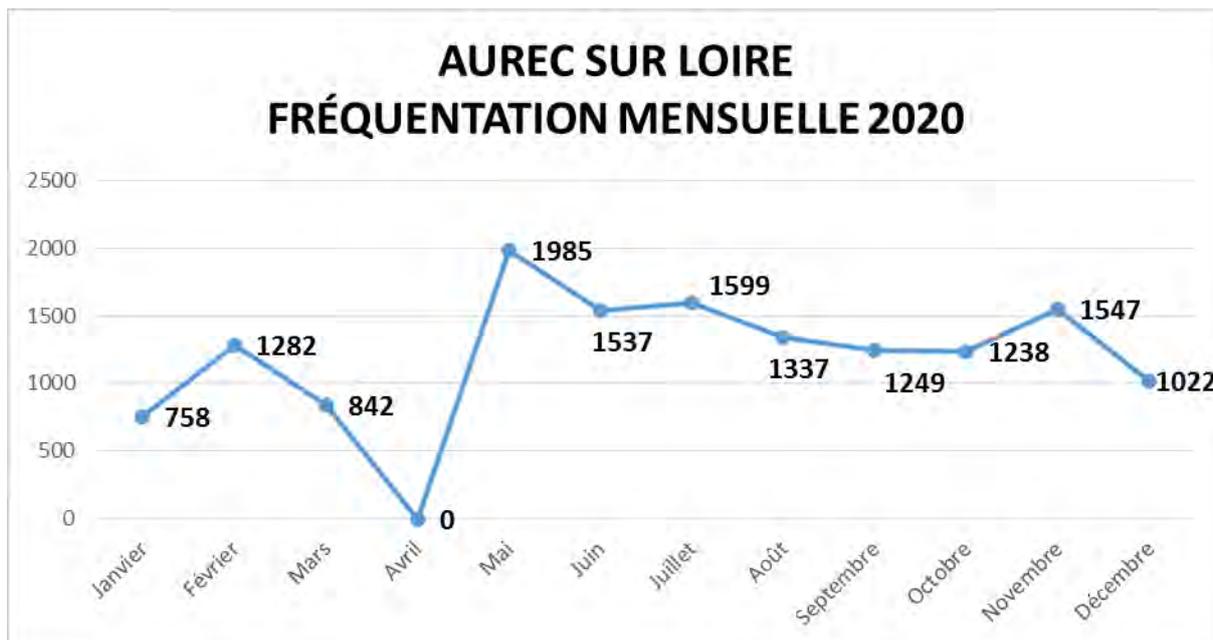
- DASRI : Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux

Les actes de soins à domicile génèrent deux types de déchets médicaux à risque infectieux : déchets piquants ou tranchant et déchets mous. Ces DASRI ne doivent pas être mélangés avec les ordures ménagères qu'ils peuvent contaminer. L'éco-organisme DASTRI organise la récupération par le biais de nombreuses pharmacies partenaires sur notre territoire. Les malades peuvent récupérer gratuitement des contenants spécifiques en pharmacie afin de trier leurs déchets de soins à domicile ; ils peuvent ensuite les déposer dans les pharmacies.

DECHETERIE D'AUREC SUR LOIRE

Fréquentation Aurec sur Loire (nb d'entrées)	
Du 01/01/20 au 31/12/2020	14 396
Par mois*	1 411
Par jour (172 jours d'ouverture en 2020)	84
Record d'affluence le 16 mai 2020	250

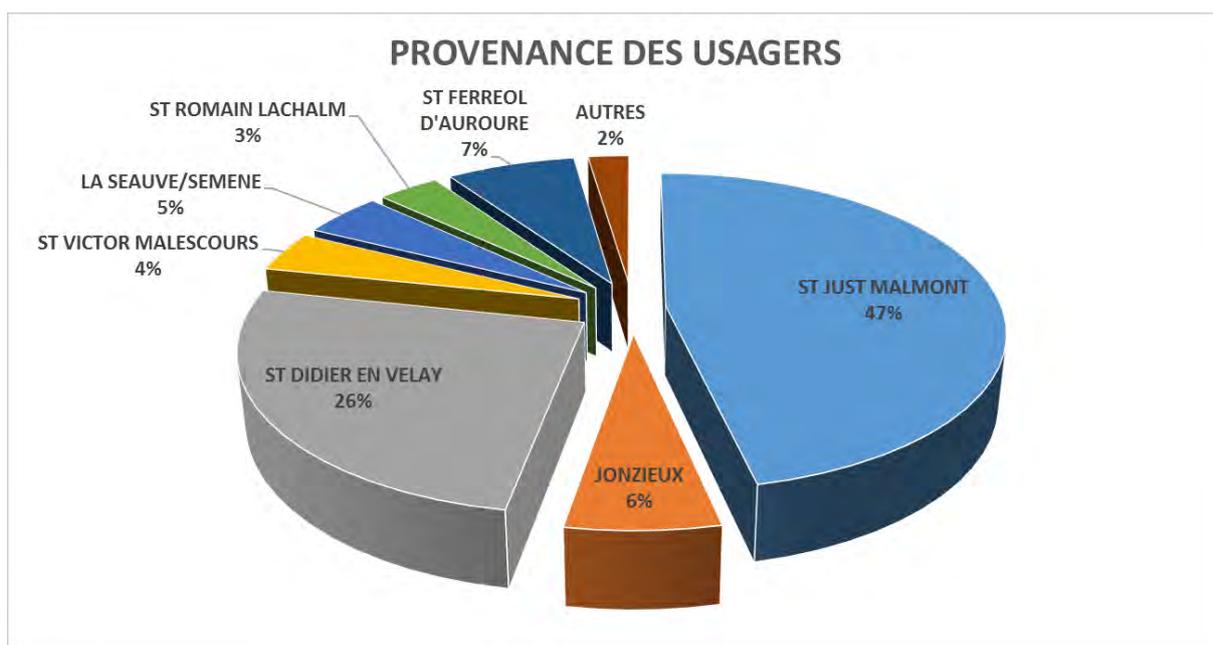
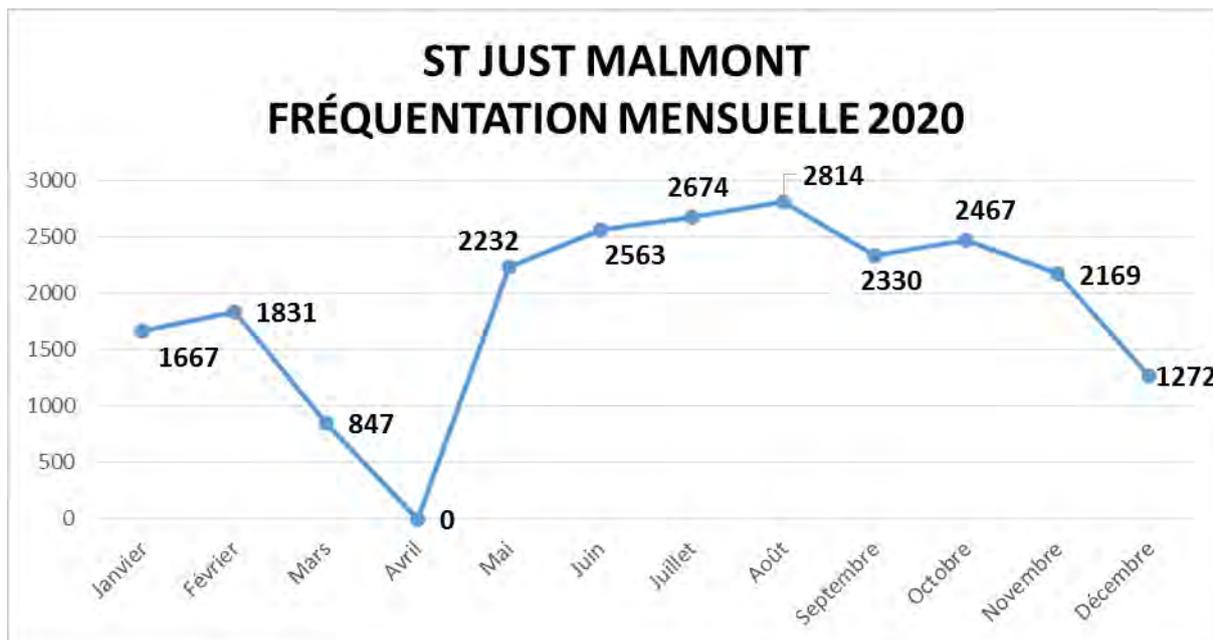
* Les déchetteries ayant été fermées du 15 mars au 10 mai 2020 en raison de la crise sanitaire le calcul est effectué sur 10,2 mois.



DECHETERIE DE ST JUST MALMONT

Fréquentation St Just Malmont (nb d'entrées)	
Du 01/01/2020 au 31/12/2020	22 866
Par mois*	2 242
Par jour (172 jours d'ouverture en 2020)	133
Record d'affluence le 19 août 2020	248

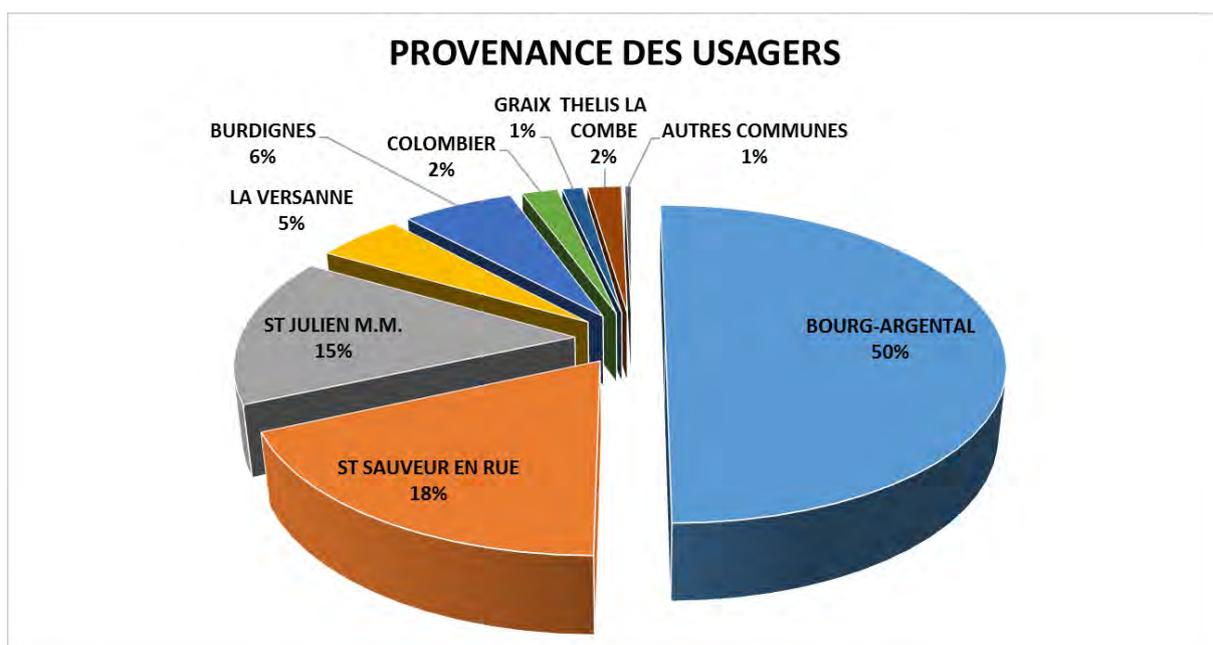
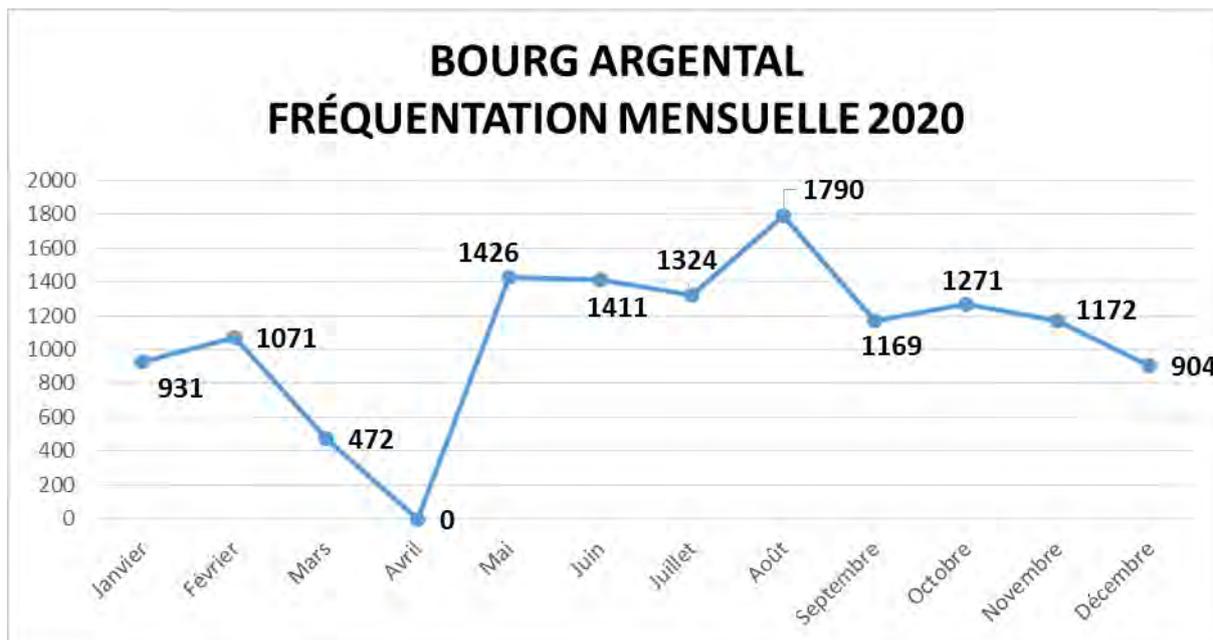
* Les déchetteries ayant été fermées du 15 mars au 10 mai 2020 en raison de la crise sanitaire le calcul est effectué sur 10,2 mois.



DECHETTERIE DE BOURG ARGENTAL

Fréquentation Bourg Argental (nb d'entrées)	
Du 01/01/2020 au 31/12/2020	12 941
Par mois*	1 269
Par jour (172 jours d'ouverture en 2020)	75
Record d'affluence le 14 août 2020	170

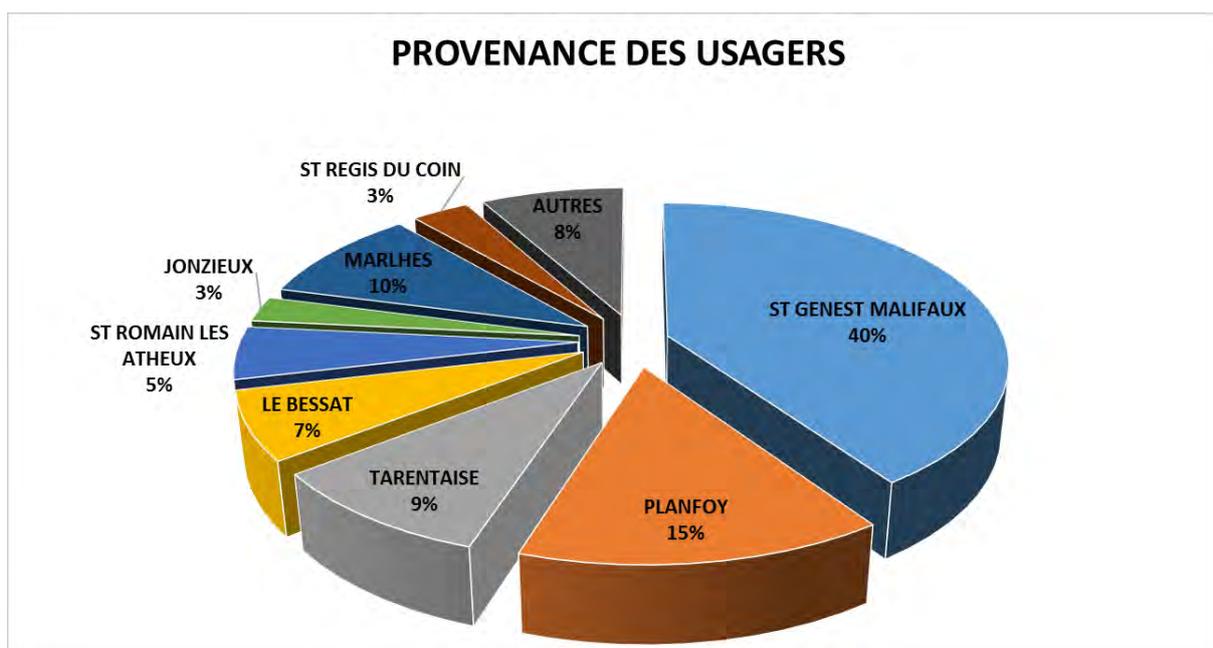
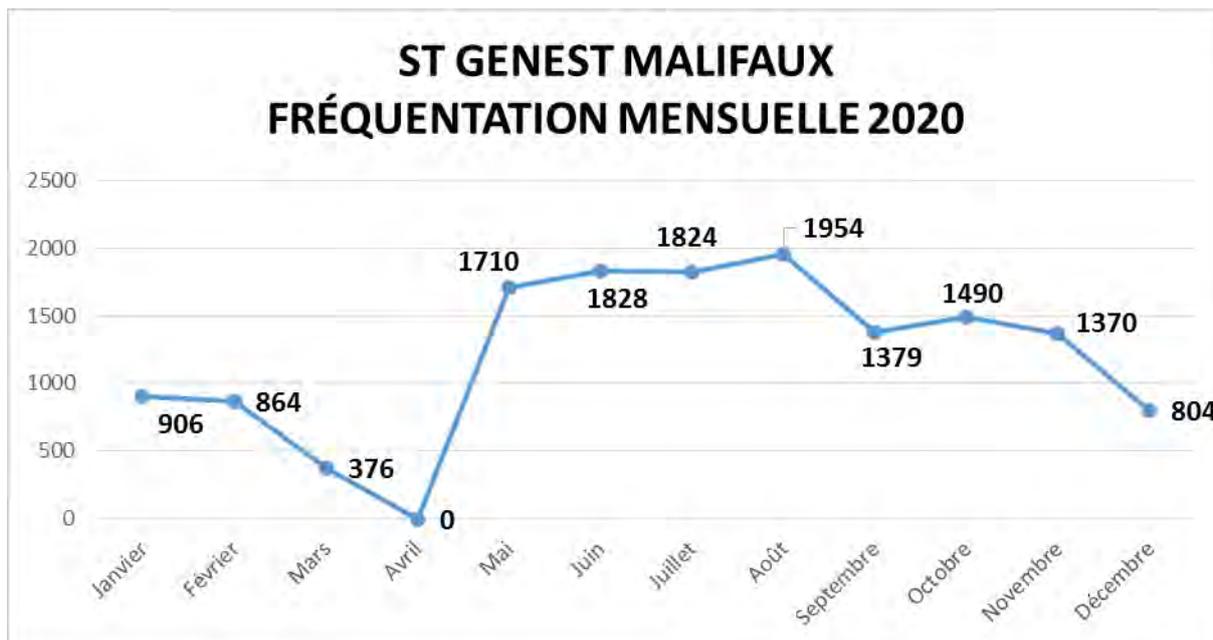
* Les déchetteries ayant été fermées du 15 mars au 10 mai 2020 en raison de la crise sanitaire le calcul est effectué sur 10,2 mois.



DECHETERIE DE ST GENEST MALIFAUX

Fréquentation St Genest Malifaux (nb d'entrées)	
Du 01/01/2020 au 31/12/2020	14 505
Par mois*	1 422
Par jour (172 jours d'ouverture en 2020)	84
Record d'affluence le 06 juin 2020	191

* Les déchetteries ayant été fermées du 15 mars au 10 mai 2020 en raison de la crise sanitaire le calcul est effectué sur 10,2 mois.



B. BILAN

Flux de déchets	Modalités de collecte	Tonnages 2020	Kg/hab	Destination des déchets
OMR	PàP et points de regroupement	7 404.00	197.00	Ecopôle Tri et Valorisation de déchets - ALTRIOM (43)
BACS JAUNES	Points de regroupement	1 519.00	40.00	Centre de tri - SUEZ (42)
COLONNES EMBALLAGE	PAV	77.00	2.00	Centre de tri - SUEZ (42)
COLONNE PAPIERS	PAV	207.00	6.00	Centre de tri - SUEZ (42)
VERRE	PAV	1 307.00	35.00	VERALLIA (42)
DECHETS VERTS	Déchèteries	1 610.86	42.90	ISDND de St Just Malmont (43)
BOIS	Déchèteries	1 000.46	26.64	ISDND de St Just Malmont (43)
CARTONS	Déchèteries	218.88	5.83	Centre de tri - SUEZ (42)
FERRAILLE	Déchèteries	428.46	11.41	SUEZ RV LOIRE METAUX (42)
MOBILIER	Déchèteries	818.24	21.79	ECO MOBILIER (75)
DEEE	Déchèteries	269.00	7.16	OCAD3E (75)
BATTERIES ET PILES	Déchèteries + concours	7.41	0.20	COREPILE (75)
PNEUS	Déchèteries	99.20	2.64	ALIAPUR (69)
NEONS AMPOULES	Déchèteries	1.73	0.05	RECYLUM (75)
CARTOUCHES ENCRE	Déchèteries	0.82	0.02	COLLECTORS (69)
HUILES DE VIDANGE	Déchèteries	26.46	0,70	CHIMIREC (42)
HUILES ALIMENTAIRES	Déchèteries	2.39	0.06	CHIMIREC (42)
ENCOMBRANTS	Déchèteries	1 346.88	35.90	ISDND de St Just Malmont (43)
GRAVATS	Déchèteries	2 026.12	53.96	ISDND de St Just Malmont (43)
DDS	Déchèteries	28.60	0.76	ECODDS (42)
HORS ECO DDS	Déchèteries	7.90	0.21	CHIMIREC (42) – SARPI (42)
TEXTILE	Déchèteries + Bornes communes	96.97	2.58	AVI 43 (43)
Total collecté*		18 504.39	492.81	
DIB		833.26		ISDND de St Just Malmont (43)
Autres déchets		487.80		ISDND de St Just Malmont (43)
Total déposé par les entreprises		1 321.06		
TOTAL		19 825.45		

* La moyenne nationale annuelle est de 558 kg/hab. (réf. ADEME 2017-mis à jour).

C. TRAITEMENT

- Sur le site de l'ISDND de St Just Malmont, sont traités : déchets verts, bois, encombrants, Déchets des Industriels Banals (DIB)
- Sur le site d'ALTRIOM, sont traitées : OMR
- Au centre de tri de Firminy, SUEZ, est traité : tri sélectif hors verre
- Autres traitements : verre, compostage individuel

1. TRAITEMENT SUR LE SITE DE L'ISDND

Le SICTOM Velay Pilat dispose d'une Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND).

Le site d'une superficie de 14ha 92a est situé au lieu-dit le Combau. Il s'agit du versant d'une colline sur lequel sont créées des alvéoles étanches.

La surface totale d'exploitation est arrêtée à 5ha 37a 30ca.

L'autorisation d'exploitation de l'Installation de Stockage des Déchets non Dangereux (ISDND) a été délivré en 1982 (Arrêté Préfectoral n° 1D4-82-289 du 6 Décembre 1982). L'autorisation de stockage était initialement de 15 000 T/an jusqu'en 2060.

Un nouvel arrêté préfectoral du 31 juillet 2019 précise que l'autorisation d'exploiter est accordée pour la seule exploitation du casier n°4 jusqu'au 31 août 2024 et pour une quantité totale de déchets de 15 600 tonnes (3100 T/an).

A l'issue de cette période d'exploitation de 5 ans, le SICTOM Velay Pilat devra procéder au réaménagement final du casier n°4 et mettre en œuvre les dispositions relatives à la remise en état du site et au suivi long terme.

La dernière alvéole (n°4) a commencé d'être exploitée début 2016 et a permis d'accueillir les ordures ménagères de la collectivité jusqu'au 31 janvier 2019.



Janvier 2016



Décembre 2019

La nouvelle réglementation relative à l'enfouissement des déchets (Arrêté du 15 février 2016) rend tout simplement inenvisageable la construction de nouveaux casiers. En effet, les investissements nécessaires auraient été considérables et non pertinents. Le site aurait pu être exploité pendant environ 6,5 ans mais la création d'un nouveau casier aurait engendré un coût de 4,5 millions d'euros auquel il convenait d'ajouter le coût de construction d'une station d'épuration afin de traiter in situ les jus provenant des déchets (lixiviats).

D'autre part, la loi de transition énergétique prévoit d'augmenter de manière très conséquente la fiscalité relative à l'enfouissement avec comme ambition une Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) de 65 €/T à l'horizon 2025. Au regard des investissements disproportionnés par rapport à la durée d'exploitation, le SICTOM a donc dû envisager une alternative pour le traitement de ses ordures ménagères.

Depuis le 1^{er} février 2019, les OMR sont transportées depuis l'ISDND (transports SRVV) pour être traitées par l'entreprise ALTRIOM (située à Polignac, 43).

Le site de Saint-Just Malmont continue toutefois son activité. Des travaux de réhausse de l'alvéole 4 ont débutés en décembre 2019, **ce qui permettra d'accueillir, pendant 5 ans, les déchets non dangereux des industriels (DIB) ainsi que les encombrants et les gravats des déchetteries.**

Les travaux ont consisté à réhausser la digue aval de l'alvéole n°4 (+3,5 m), à assurer l'ancrage de la nouvelle digue et à reconstituer les barrières actives et passives. Cette opération a fait l'objet d'une étude détaillée et d'un dossier de Porter à Connaissance à l'attention de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

La plateforme de compostage des déchets verts et le stockage du bois traité sont également maintenus.

Tous les déchets admis font l'objet d'un contrôle à l'entrée avec un détecteur de déchets radioactifs et d'une pesée.

a) La plateforme de compostage des déchets verts et de stockage du bois

2020		
PLATEFORME ISDND	TONNES ENTRANTES	TONNES BROYEES
DECHETS VERTS	2 413	1 634
BOIS	1 689	866

Les déchets verts issus des déchèteries et des apports des industriels/artisans/collectivités sont broyés pour favoriser la fermentation et réduire le volume des déchets. Ils sont ensuite criblés en deux tailles :

- La partie fine est transformée en compost. Le compost est stocké sur la plateforme avant d'être être épandu sur les alvéoles.
- La partie plus grossière est reprise par SUEZ RV BOIS et revalorisée en combustible pour la chaufferie.

Le bois de classe B est broyé et récupéré par SUEZ RV BOIS.

Le bois de classe B est issu majoritairement des déchets du bâtiment ainsi que d'autres secteurs d'activités. Le bois de recyclage de catégorie B est composé de poutre, bois de démolition, bois pouvant être peint, vernis avec présence de colle.

Ce type de produit est broyé avec un broyeur afin d'obtenir un broyat de granulométrie variable. Lors de la phase broyage un déferraillage est fait pour retirer toute matière métallique.

Il existe deux filières de valorisation du bois de classe B :

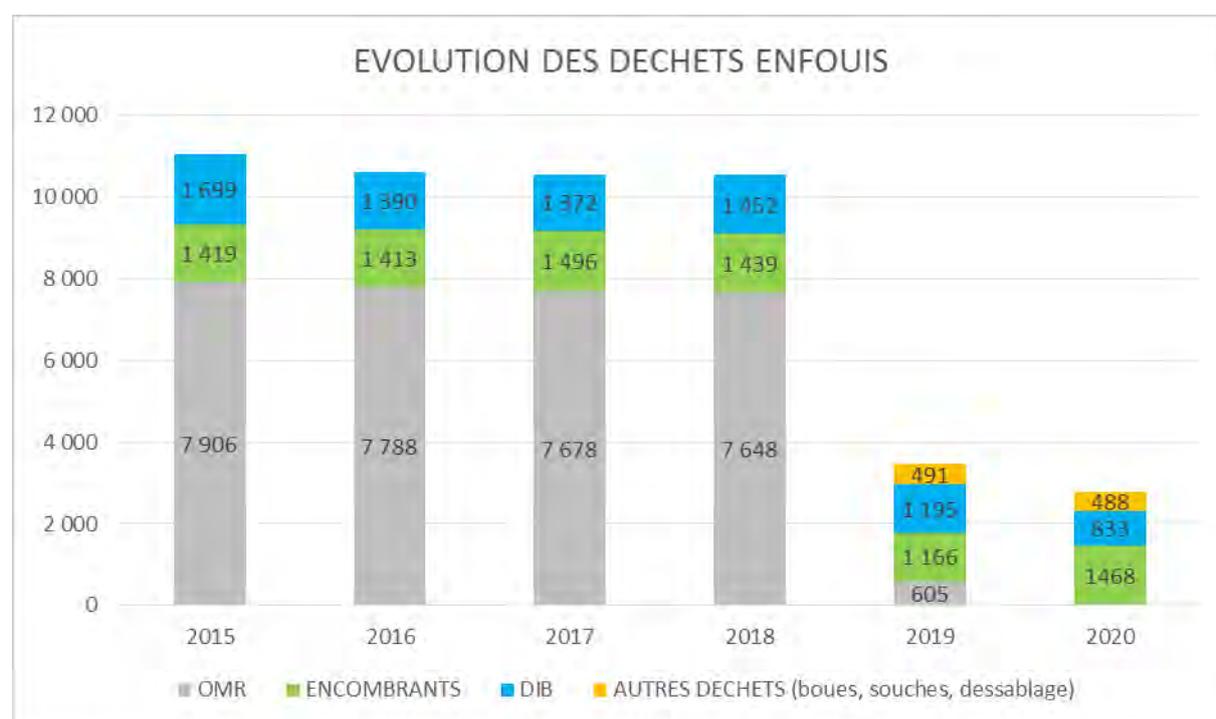
- Valorisation chez les industrielles fabricants des panneaux de bois, ces usines sont équipées de matériels permettant d'extraire les éléments indésirables (plastiques, mousses, poussières)
- Valorisation énergétique dans des chaufferies industrielles qui peuvent accepter cette catégorie de bois et équipées d'un système de traitements des fumées adéquats.

b) Les déchets enfouis

3 403 T ont été enfouies en 2020 sur le site de l'ISDND (3 457 T en 2019), réparties comme suit :

Année	OMR	ENCOMBRANTS	DIB*	AUTRES DECHETS (boues, souches, dessablage)	TOTAL
2015	7 906	1 419	1 699	NC	11 024
2016	7 788	1 413	1 390	NC	10 591
2017	7 678	1 496	1 372	NC	10 546
2018	7 648	1 439	1 452	NC	10 539
2019	605	1 166	1 195	491	3 457
2020	0	1 468	833	488	3 403

* Déchets Industriels Banals (DIB) : Déchets des artisans, commerçants, industries, collectivités situés sur le territoire du SICTOM VELAY PILAT.



Le Biogaz :

Un système de drainage permet de récupérer le biogaz produit par la dégradation des déchets.

Ce biogaz est incinéré dans une torchère afin de le brûler à très haute température.

Pour l'année 2020, la torchère a fonctionné 695 heures.



Analyse des gaz de combustion en sortie de torchère à 11% de O₂ :

	1 ^{er} trim. 2020	2 ^{ème} trim. 2020	3 ^{ème} trim. 2020	4 ^{ème} trim. 2020	Valeurs limites
CO (Monoxyde de carbone) en mg/Nm³	3.5	2.1	0.0	12.0	150
O₂ (oxygène) en %	11.0	11.0	11.0	11.0	-
SO₂ (oxyde de soufre) en mg/Nm³	31.4	11.8	0.0	16.5	35

Les Lixiviats :

Un réseau de drainage permet de récupérer les lixiviats.

Ces lixiviats sont pompés et acheminés pour traitement à la station d'épuration intercommunale de St Just Malmont.

159,38 T de lixiviats traités par la station d'épuration de St Just Malmont pour l'année 2020.

2. TRAITEMENT SUR LE SITE D'ALTRIOM

Le process d'ALTRIOM permet :

- de séparer tous les matériaux valorisables se trouvant dans les bacs verts (acier, aluminium, plastique...),
- d'extraire la partie fermentescible qui sera transformée en compost
- de constituer un flux appelé Combustible Solide de Récupération (CSR) qui sera utilisé par les cimenteries ou d'autres industries en substitution des énergies fossiles.

Ce nouveau mode de traitement des OMR vient en complément du tri sélectif mais ne le remplace pas. Quel que soit l'efficacité du procédé de tri, il est aujourd'hui indispensable de réduire fortement la production de déchets et de poursuivre les efforts en triant correctement.

La capacité de traitement de la structure est de 50 000 T/an.



En 2020, 7 688 T d'OMR ont été traitées par ALTRIOM.

DECHETS SORTANTS EN 2019	
TOTAL RECYCLABLES (ACIER, ALU, PLASTIQUES, PAPIERS/CARTONS, VERRE, DEEE DE PETITES TAILLES, PILES)	7%
COMPOST	24%
COMBUSTIBLE CSR	48%
AUTRES DECHETS TRIÉS (DDS, PVC, DASRI...)	7%
DECHETS ULTIMES (ENFOUISSEMENT)	14%

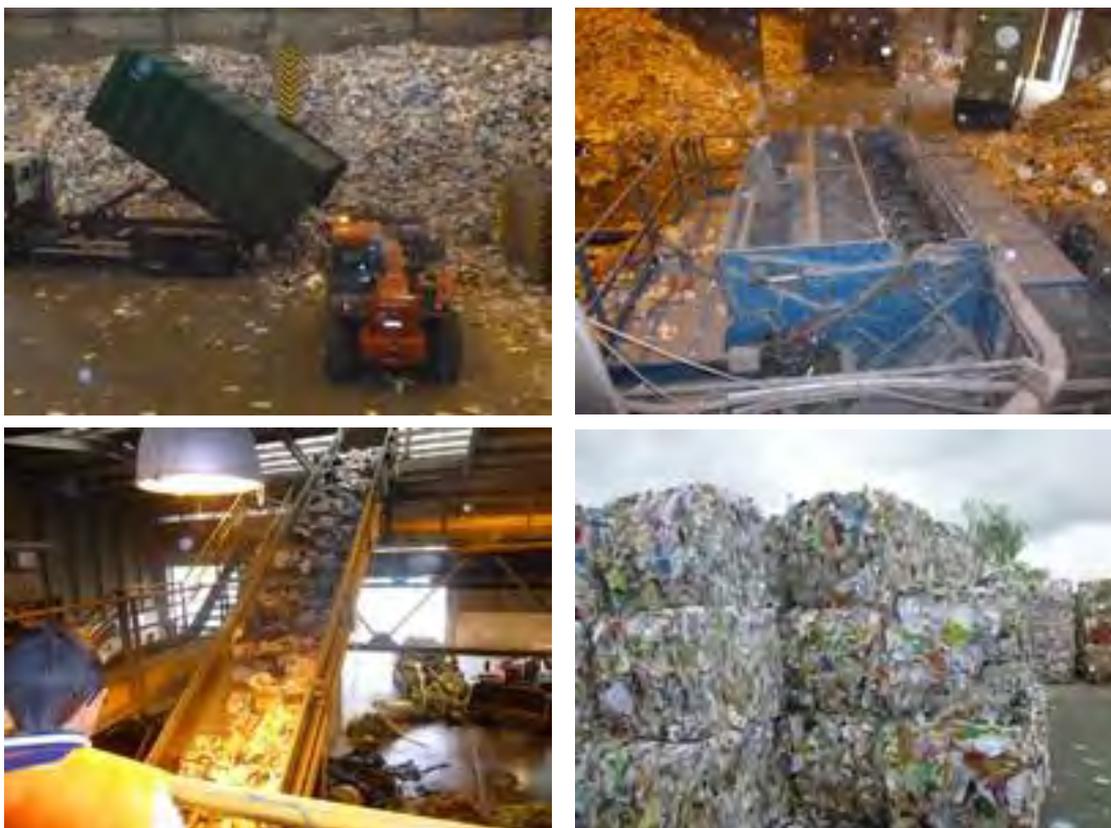
Pour les déchets du SICTOM Velay Pilat 149 T d'acier, 35 T d'aluminium et 61 T de plastique ont été valorisés en 2020.

3. TRAITEMENT AU CENTRE DE TRI DE FIRMINY

Sont traités au centre de tri tous les déchets d'emballages et de de papiers contenus dans les bacs jaunes, les colonnes emballage et les colonnes papiers.

Les déchets provenant de la collecte sélective (bacs jaunes, colonnes emballage, colonnes papiers) sont transférés au centre de tri, SUEZ (Firminy, 42).

La capacité de traitement de cette unité est de 40 000 T/an.



Un tri manuel et automatisé permet de séparer les différents flux de déchets issus de cette collecte pour permettre la valorisation matière de ces déchets :

- Bouteilles et flacons en plastique
- Briques alimentaires
- Aluminium
- Acier
- Tous les papiers
- Gros de Magasin (papiers, cartonnets)



DECHETS SORTANTS (t)	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Emballage Plastique	139,50	135,12	137,16	141,00	149,00	119,26	153,80	141,07
Brique	38,04	34,00	30,58	28,00	38,00	33,62	24,70	38,00
Aluminium	4,14	2,50	3,82	7,00	5,42	6,09	6,25	8,20
Acier	61,47	54,98	53,30	53,00	64,47	65,85	52,33	72,57
Carton/Cartonnettes	416,80	505,79	322,32	367,00	341,00	404,86	336,12	428,09
Journaux/Magazines	609,00	587,00	629,95	667,00	633,00	520,51	499,84	350,41
Gros de magasin	195,00	196,00	207,67	211,00	227,00	285,82	290,39	300,24
Refus	10,24 %	15,23 %	15,63 %	14,33 %	19,65 %	24,42 %	15,35 %	19,53 %

19,53 % des déchets sortants du centre de tri sont des refus de tri, déchets non recyclables qui se retrouvent dans la collecte sélective.

En 2020, le pourcentage de refus moyen pour le SICTOM Velay Pilat selon les contenants :

- **Bacs jaunes : 28,05 %**
- **Colonne emballage : 27,92 %**
- **Colonnes papier : 2,63 %**

Ces refus sont éliminés par SUEZ sur leur ISDND de Borde Matin à ROCHE LA MOLIERE (42).

4. AUTRES TRAITEMENTS

a) Le verre

Le verre, collecté par l'entreprise GUERIN dans les colonnes dédiées, est repris par un verrier (VERALLIA, 42).

Il est broyé puis refondu afin de fabriquer de nouveaux produits en verre.

VERRE (t)	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
	995	1 005	1 054	1 043	1 057	1 049	1 052	1 307



On constate une **augmentation de 24 %** des tonnages de verre en 2020 par rapport à 2019.

1 307 T ont été collectées et traitées en 2020.

b) Le compostage individuel :

Initiée en 2002, avec le soutien de l'ADEME et du Département, la promotion du compostage individuel se poursuit chaque année avec la mise à disposition de composteurs.

Nombre de composteurs distribués

2002	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
329	170	6	12	34	5	6	12	120	42	13	83	39	84	24

979 composteurs ont été distribués depuis 2002, soit environ 8 % des foyers équipés.



L'objectif du programme de prévention est de réduire la quantité de déchets ramassés lors des collectes d'OMR.

Le gisement de bio-déchets produit à domicile (hors déchets verts du jardin) est en effet considérable près de 83 kg/an/hab. et représente 33 % du poids des OMR.

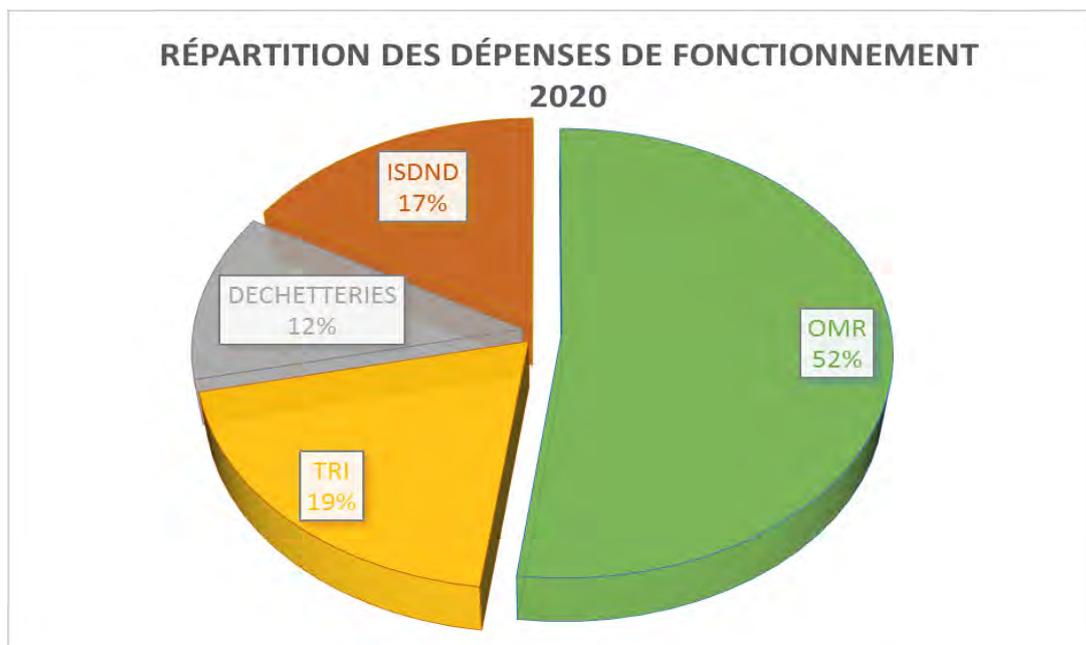
Le kit de compostage proposé aux usagers est composé d'un composteur d'un volume de 345 l. et d'un guide d'information.

III. INDICATEURS FINANCIERS

A. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Les dépenses globales de fonctionnement du service s'élèvent à **3 728 370 €** pour l'année 2020 et sont réparties comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
	2020	2019
OMR	1 941 565	1 924 420 €
TRI	722 096	691 771 €
DECHETTERIES	451 226	520 476 €
ISDND	613 483	519 058 €
TOTAL	3 728 370	3 655 725 €



COUT PAR HABITANT ET PAR TONNE 2020		
	Par habitant	Par tonne
OMR	51.70 €	262.23 €
TRI	19.23 €	232.19 €
DECHETTERIES	12.02 €	65.94 €
ISDND	16.34 €	180.27 €
TOTAL	99.29 €	188.06 €

Le calcul des ratios de production et de coût par habitant sont calculés sur la base de la population totale.

- **Les prestations de services**

CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES 2020		
SUEZ	Traitement du tri sélectif	272 856 €
SUEZ	Traitement des cartons des déchetteries	9 216 €
SUEZ	Collecte des colonnes d'apport volontaire	50 977 €
GUERIN	Collecte du verre	54 845 €
ALTRIOM	Traitement des OM	868 978 €
SARPI/CHIMIREC	Collecte Hors Eco DDS	8 690 €
Autres prestations		480 €
TOTAL 2020		1 266 042 €

Les coûts des prestations de services sont en augmentation en 2020 avec 1 266 042 € contre 1 172 031 € en 2019. Cela est lié notamment au marché de **traitement des OMR sur le site d'ALTRIOM** qui a débuté le 1^{er} février 2019, soit 11 mois de traitement en 2019 contre 12 mois en 2020.

B. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- **Les recettes globales de fonctionnement** du service sont de **3 778 966 €** pour l'année 2020 et sont réparties comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2020	
Participations des Communautés de Communes	2 900 447 €
Déchets Industriels Banals (DIB)	195 828 €
Reprise matières issues de la collecte sélective et des déchetteries	94 655 €
Soutien CITEO	418 915 €
Soutien Eco Mobilier	21 568 €
Soutien EcoDDS	4 624 €
Soutien OCAD3E	19 587 €
Remboursement emplois aidés	5 923 €
Remboursement Indemnités Journalières	72 609 €
Autres recettes	44 809 €
TOTAL	3 778 966 €

Les recettes des reprises matières ont considérablement baissé passant de 156 833 € en 2019 à 94 655 € en 2020, soit une différence de 62 178 €.

- **Participations des Communautés de communes**

Les communautés de communes perçoivent la TEOM instituée par délibération en 2002 et la reversent au SICTOM sous forme de participations.

	Participations 2020		
	Population DGF 2019	Participation	/Hab.
CC Loire Semène	21 419	1 567 657 €	73.19 €
CC Monts du Pilat	17 004	1 244 523 €	73.19 €
CC Pays de Montfaucon	1 206	88 267 €	73.19 €
TOTAL	39 629	2 900 447€	73.19 €

En 2020, les participations des communautés de communes sont de 2 900 447 €, soit 73.19 €/hab. (contre 2 900 305 €, soit 73.12 €/hab. en 2019).

C. INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2020	784 422 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT 2020	651 515 €
<i>Subventions restant dues pour la construction de la déchetterie d'Aurec sur Loire</i>	231 791 €
<i>FCTVA</i>	35 556 €
<i>Amortissements</i>	384 168 €

Les principales dépenses d'investissement réalisées :

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS 2020	DEPENSES REALISEES EN 2020
Extension de l'alvéole n°4	261 348 €
Maitrise d'œuvre pour la construction du quai de transfert	7 363 €
Camion BOM	163 668 €
Camion Ampliroll	134 880 €
Bennes amovibles 30m3 x4 – 10m3 x2	30 156 €
Conteneurs OM	9 024 €
Colonnes tri sélectif - verre x16 - papier x8 - emballage x8	57 494 €
Déchetterie Aurec - Reste à payer (travaux + fournitures matériel)	14 564 €
Climatisation siège du SICTOM	9 720 €
Sérigraphie camion - 1 véhicules	888 €

Etat de la Dette :

Capital	68 102 €
<i>Intérêts</i>	7 603 €
TOTAL Annuités	75 705 €

IV. ACTIONS DE COMMUNICATION ET DE PREVENTION

- Articles et visuels sur la thématique « déchets et tri » proposés aux communes pour insérer dans leurs bulletins communaux
- Visite des installations (déchetteries et ISDND) par les scolaires, **93 élèves** concernés en 2020.
- Proposition d'un programme d'animations gratuites (tri et recyclage des emballages, réduction des déchets, compostage, visites des déchetteries et du centre de tri) à l'ensemble des établissements scolaires présents sur le territoire de la maternelle au collège. **6 Interventions** ont été réalisées en 2020 et environ **165 jeunes** concernés.
- Conseil et incitation sur le compostage individuel et collectif
- Réalisation de 4 000 sacs de pré-collecte

V. ORIENTATIONS 2021

- Participation du SICTOM Velay Pilat au groupement d'autorités concédantes pour la passation d'un contrat relatif à **la construction et à l'exploitation d'un centre de tri des emballages ménagers et des papiers graphiques** avec les EPCI membres du SYDEMER : Saint-Etienne Métropole, Loire Forez Agglomération, CC Forez Est, CC Monts du Lyonnais, CC Pilat Rhodanien et ce, en vue de la simplification du geste de tri. Les pots, barquettes et films plastiques pourront être triés et déposés dans les bacs jaunes à compter du 1^{er} janvier 2023. Le centre de tri actuel (SUEZ Firminy) n'est plus adapté en l'état.
- **Etude de faisabilité pour le regroupement de collectivités pour le traitement des déchets avec 3 autres collectivités de la Haute-Loire** (Communauté d'Agglomération du Puy en Velay, SICTOM entre Monts et Vallées, SYMPTTOM de Monistrol sur Loire) en vue de **la création d'un syndicat départemental de traitement des déchets par élargissement du SYMPTTOM.**
- Etude pour l'expérimentation de la **valorisation des déchets verts** : utilisation de broyât de déchets verts pour une utilisation agricole.
- **Construction d'un quai de transfert** sur le site de l'ISDND de St Just Malmont
- Lancement d'une **étude d'harmonisation et d'optimisation** du service des déchets **préalable à l'instauration de la tarification incitative** : harmonisation des schémas de collecte, optimisation des modes de collecte, dispositif pour détourner les biodéchets des OMR, impact de la simplification du geste de tri, étude sur la mise en place d'une tarification incitative...
- Mise en place de **la géolocalisation des camions de tournées de collecte**
- Développer le **compostage de proximité**
- Favoriser une meilleure communication : **nouveau site internet + page Facebook...**
- Organiser d'un **concours de collecte des piles usagées** auprès des scolaires